



Delai de préavis et paiement du loyer

Par **Tolman**, le **30/08/2008** à **14:13**

Bonjour,
J'ai envoyé mon préavis par lettre recommandée avec accusée de réception à mon propriétaire le 10 juin. Et je reçois une lettre me confirmant la réception de mon courrier et m'indiquant que je dois lui régler le mois de septembre dans son intégralité !
Ne devrais-je pas payer que jusqu'au 10 septembre ?

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **15:39**

Le délai de 3 mois commence, sauf indication contraire dans le bail, le 1er jour calendrier du mois suivant.
LR adressée le 10 juin, début du préavis 1er juillet, fin du préavis 30 septembre.
Le propriétaire est donc dans son droit.